

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DE CUTRY
Séance du 8 octobre 2025 à 20 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du deux octobre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Madame Sandrine HAUPTMANN, 1^{ère} adjointe au Maire.

Ordre du jour :

1. Autorisation de recrutement - Service administratif
2. Vente de bâtiment communal
3. Protection sociale complémentaire - Risque prévoyance
4. Questions diverses

Etaient présents : Mme Sandrine HAUPTMANN, M. Jean-Claude PAGELOT, Mme Nathalie GENIER, M. Patrick VERDINI, Mmes Françoise KAYSER, Marie-Thérèse CEROTTI, Brigitte HOUSSEMAND et Sophie FLEUTOT, MM. Mickaël DI BARTOLOMEO et Jean-Baptiste COLIN.

Etaient excusés :

M. HUARD a donné procuration à Mme GENIER
M. BOUDART a donné procuration à Mme HAUPTMANN
M. PARRACCIANI a donné procuration à Mme CEROTTI

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste COLIN

Nombre de conseillers :

13 en exercice
10 Présents
13 Votants

Délibération n° 36-2025
Autorisation de recrutement - Service administratif

Suite à la démission d'un agent administratif titulaire une vacance de poste a été faite et une offre de recrutement a été publiée.

Considérant que les besoins de ce service nécessitent le recrutement d'une personne qualifiée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent affecté au service administratif et à signer le contrat de travail avec le salarié.

DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif.

Délibération n° 37-2025
Vente de bâtiment communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour.

AUTORISE M. le Maire à entreprendre toutes les actions nécessaires afin aboutir à l'aliénation du bien communal cadastré AC 0456 et AC 0457, sis 7, chemin du Château à la SCI 4C Avenir représentée par M. CASTELLUCCI pour un montant de 253 000 € (deux cent cinquante-trois mille euros).

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

Délibération n° 38-2025
Protection sociale complémentaire - Risque prévoyance

Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est adhérente au contrat mutualisé proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Meurthe-et-Moselle pour garantir au personnel communal le maintien de salaire en cas de maladie.

Il est proposé de souscrire au contrat proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Meurthe-et-Moselle pour la période 2026-2031.

La commune verse actuellement une participation financière mensuelle et unitaire par agent sur le risque prévoyance à hauteur de 12,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour.

DECIDE d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue à compter du 1er janvier 2026 par le CDG54 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement à hauteur de 15 euros/mois/agent.

DECIDE d'adhérer à la convention de participation conclue par le CDG54 en signant la convention de partenariat pour la mise en œuvre des garanties de protection sociale complémentaire-risque prévoyance avec le CDG 54 et les conditions particulières relatives à ce contrat à compter du 1^{er} janvier 2026.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

Fait à Cutry, le 9 octobre 2025



Jean HUARD